



16ème législature

Question N° : 18047	De M. Jean-Marie Fiévet (Renaissance - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Entreprises, tourisme et consommation		Ministère attributaire > Entreprises, tourisme et consommation
Rubrique >chambres consulaires	Tête d'analyse >Situation du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat	Analyse > Situation du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation sur la situation préoccupante du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). En effet, les réductions des coûts du contrat, de la taxe pour frais de chambres de métiers et de la taxe d'apprentissage auront un impact significatif sur les finances du réseau dans les années à venir, alors même que le réseau a mis en place un plan de transformation pour rétablir de ses comptes d'ici 2027. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le réseau des CMA joue un rôle essentiel auprès des artisans et des TPE. Assistant 1 900 000 entreprises artisanales et représentant 3,1 millions d'actifs, les CMA agissent au niveau national où elles encouragent la négociation d'accords sur des sujets tels que la mobilité et les conditions de travail des agents. Elles agissent aussi au niveau régional, en accompagnant les entreprises dans leur création, leur développement et leur transmission et dispensent des formations et des conseils aux artisans et à leurs salariés. Ainsi, il lui demande quelles mesures et quels moyens financiers le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de soutenir le réseau des CMA et ainsi soutenir durablement l'artisanat en France.